



Locataire avec chaudière en panne

Par **Neuy**, le **05/11/2009** à **18:25**

Bonjour,
J'ai un gros problème, je suis dans mon appart depuis 2 mois, je n'ai pas encore fait de contrat d'entretien.
La chaudière tombe en panne, le réparateur me fait un devis de 2400 euros...
Quelles sont mes solutions.
HELP!!!!

Par **jeetendra**, le **06/11/2009** à **10:29**

l'ADIL 75 :
46 bis boulevard Edgar Quinet 75014 PARIS
Tel : 01 42 79 50 51 de 9h à 18h
Bonjour, si la panne de la chaudière provient d'un défaut d'entretien c'est normalement au locataire de faire à ses frais la remise en état, si c'est due à l'usure des pièces, ce sera au propriétaire, contactez l'Association ADIL à Paris, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des locataires et vous aideront à ce sujet, bonne journée à vous.